

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVI

Québec, 14 mai 1904

No 39

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 609. — Les Quarante-Heures de la semaine, 609. — *Motu proprio* du Souverain Pontife, 610. — Documents pontificaux, 613. — Notre Saint Père le Pape Pie X et la paroisse de Saint-Roch de Québec, 614. — La cause de Béatification du Vén. Vianney, curé d'Ars, 615. — L'Université Laval, 615. — Récompense méritée, 615. — Comité du Monument de Mgr de Laval, 615. — Union internationale des médecins catholiques, 617. — Les Eudistes en justice, 618. — Les Frères des E. C., persécutés en France, 619. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 621. — Bibliographie, 624.

Calendrier

15	DIM.	b	Dim. dans l'oct. S. Jean-Baptiste de la Salle, confesseur (4). <i>Kyr.</i> des dbles, II Vép., mém., du suiv., du dim. et de l'oct.
16	Lundi	†b	S. Ubald, évêque et confesseur.
17	Mardi	b	S. Pascal Baylon, confesseur.
18	Mercre.	r	S. Venant, martyr.
19	Jouidi	b	Octave de l'Ascension.
20	Vend.	†b	S. Bernardin de Sienna, confesseur.
21	Samd.	r	Jeune. Vigile. Bénéd. des Fonts (vl.) Litanies dblées. <i>Kyr.</i> de 2 cl.

Les Quarante-Heures de la semaine

16 mai, Sainte-Hénédiine. — 18, Sainte-Justine. — 20, Beauport.

MOTU PROPRIO DU SOUVERAIN PONTIFE

SUR LA CODIFICATION DU DROIT CANONIQUE

PIE X, PAPE

Dès que, par un dessein secret de la divine Providence, Nous eûmes assumé la mission assurément difficile de gouverner l'Eglise universelle, Nous eûmes comme objet principal et, pour ainsi dire, Nous Nous imposâmes comme loi de tout restaurer dans le Christ, autant que le permettraient Nos forces. Cette volonté, Nous l'exprimions dès les premières Lettres encycliques adressées par Nous aux évêques du monde catholique ; c'est vers ce but que, jusqu'à l'heure actuelle, Nous avons dirigé toutes les forces de Notre âme ; c'est à ce principe que Nous avons pris soin de conformer toutes Nos entreprises. Or, comprenant clairement combien est utile, pour la restauration dans le Christ, la discipline ecclésiastique, dont la bonne ordonnance et l'état florissant ne peuvent manquer de produire des fruits très abondants, Nous avons, avec une sollicitude toute spéciale, appliqué à cet objet Notre esprit et Nos soins.

Assurément, le Siège apostolique, soit dans les conciles œcuméniques, soit en dehors des conciles, n'a jamais cessé d'édifier la discipline ecclésiastique sur des lois excellentes, suivant les conditions particulières des époques et les besoins des hommes. Mais les lois, même les plus sages, si elles restent éparses, demeurent facilement ignorées de ceux qu'elles obligent, et elles ne peuvent par conséquent être mises en vigueur comme il convient. Afin d'éviter ce grave inconvénient et de mieux assurer la discipline ecclésiastique, diverses collections des saints canons furent formées.

Sans parler des auteurs trop anciens, Nous jugeons utile de rappeler ici Gratien, qui dans son célèbre *Décret*, se proposa non seulement de réunir en un seul corps les saints canons, mais encore de les joindre entre eux et de les harmoniser. Après lui, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Boniface VIII, et Clément V avec Jean XXII, Nos prédécesseurs, imi-

tant l'œuvre de Justinien pour le droit romain, formèrent et publièrent des collections authentiques de Décrétales; c'est des trois dernières de ces collections et du Décret de Gratien que se compose principalement, aujourd'hui encore, ce qui est appelé le *corps du droit canon*.

La tenue du concile de Trente et la promulgation de nouvelles lois ayant rendu insuffisant cet ensemble, les Pontifes romains, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII et Benoît XIV consacrèrent leurs efforts soit à préparer de nouvelles éditions du *Corps* du droit canonique, soit à constituer d'autres collections des saints canons, auxquelles vinrent s'ajouter récemment les collections authentiques des décrets de certaines Congrégations romaines.

Mais si ces ouvrages ont fourni des éléments pour diminuer les difficultés, suivant les circonstances, cependant ils ne répondent pas suffisamment à toutes les nécessités. Les dimensions mêmes des collections constituent un obstacle appréciable; dans le cours des siècles ont paru des lois très nombreuses, accumulées en de nombreux volumes; une certaine quantité adaptées aux époques où elles furent promulguées ont été abrogées ou sont tombées en désuétude; certaines enfin, à cause des modifications qui se sont produites dans les circonstances, sont devenues d'une application difficile, ou d'une moindre utilité pour le bien commun des âmes.

Plusieurs de Nos prédécesseurs prirent soin de remédier à ces inconvénients en ce qui concernait diverses parties du droit, qui étaient d'une nécessité plus urgente. C'est ce que firent surtout Pie IX et Léon XIII, de sainte mémoire. Le premier, par la Constitution *Apostolicæ Sedis*, resserra les censures *late sententiæ*; le second mitigea par la Constitution *Officiorum et munerum* les lois concernant la publication et la censure des livres, et par la Constitution *Conditæ a Christo*, il établit des règles pour les congrégations religieuses à vœux simples. Mais d'illustres pasteurs de l'Eglise, et même un assez grand nombre de cardinaux demandèrent vivement que toutes les lois ecclésiastiques, promulguées jusqu'à cette époque, fussent réunies en un seul corps, et classées dans un ordre clair; qu'on écartât celles qui avaient été abrogées ou qui étaient tombées en désuétude, et que d'autres, sur les points où cela

serait nécessaire, fussent mieux adaptées aux besoins de l'époque; plusieurs évêques formulèrent la même requête dans le Concile du Vatican.

Approuvant ces vœux très légitimes et les accueillant volontiers, Nous avons conçu le projet de les réaliser enfin. Mais comme Nous n'ignorons nullement quels sont l'étendue et le poids de cette entreprise, de Notre propre mouvement, de science certaine, et après une mûre délibération, Nous décidons et Nous ordonnons d'accomplir ce qui suit :

I. Nous établissons un conseil ou, comme l'on dit, une *Commission* pontificale, à qui seront confiés la direction et le soin de toute cette affaire. Elle se composera de plusieurs cardinaux de la sainte Eglise romaine, qui devront être désignés nominativement par le Souverain Pontife.

II. Ce conseil sera présidé par le Souverain Pontife lui-même, et, en son absence, par le doyen des cardinaux présents.

III. Il y aura en outre un nombre convenable de consultants, que les Pères cardinaux choisiront avec l'approbation du Souverain Pontife, parmi les hommes les plus compétents en matière de droit canon et de théologie.

IV. Nous voulons que tout l'épiscopat prête son appui et son concours à cette œuvre très importante, conformément aux règles qui seront exposées en temps opportun.

V. Lorsque aura été établi le plan à suivre dans un tel travail, les consultants en prépareront la matière et émettront leurs avis à ce sujet, dans les réunions présidées par le cardinal que le Pontife aura désigné comme secrétaire. Ensuite les Pères cardinaux se livreront à un sérieux examen sur les travaux et les jugements des consultants. Enfin tous les résultats seront déférés au Souverain Pontife, pour être revêtus de l'approbation régulière.

Les décisions que Nous faisons connaître par ces lettres, Nous voulons qu'elles soient ratifiées et confirmées, nonobstant toutes clauses contraires, même jugées dignes d'une mention spéciale ou très spéciale.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le quatorzième jour des calendes d'avril, en la fête de saint Joseph, époux de la bienheureuse vierge Marie, de Notre pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

Documents pontificaux

Depuis l'avènement de S. S. Pie X au souverain pontificat, nous avons consacré beaucoup d'espace à l'insertion des nombreux *Motu proprio*, encycliques et autres documents qu'il a déjà adressés à l'épiscopat et au peuple chrétien. Nous avons la confiance d'avoir fait grand plaisir à nos lecteurs en mettant ainsi sous leurs yeux la parole du Vicaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire la parole la plus auguste qui puisse retentir en ce monde.

Nous croyons que le journaliste catholique ne fait qu'accomplir un devoir, lorsqu'il profite de l'instrument qu'il a en main pour opérer la diffusion, la plus grande qu'il est possible, des enseignements du Chef visible de l'Église.

Puisque, grâce aux progrès immenses qu'ont faits en notre siècle les arts mécaniques et autres, il est aujourd'hui possible que la voix du Pape retentisse en peu de temps jusqu'aux extrémités de l'univers, à nous de tirer bon parti de ces facilités étonnantes.

Notre âge est témoin, assurément, de maux sans nombre. Toutefois, pour se réconcilier un peu et même beaucoup avec l'époque actuelle, il suffit d'ouvrir les yeux, et de voir que jamais peut-être l'Église n'a joui d'autant d'unité qu'aujourd'hui. Le Pasteur et son troupeau forment vraiment, à l'heure présente, une seule famille, attachée au Christ. En peu de jours, les directions du Pape parviennent jusqu'aux endroits les plus reculés, et à l'envi les peuples les plus divers s'efforcent à l'obéissance. Il y a à peine quelques mois, par exemple, que le Souverain Pontife a publié son *Motu proprio* sur la Musique sacrée; et déjà, dans toutes les nations, on s'occupe de donner effet, aussitôt que possible, à la volonté du Saint-Père.

Cette universelle obéissance, cette cohésion générale des membres de l'Église, c'est un spectacle admirable qu'il nous est donné de voir; et tout catholique doit se sentir heureux d'appartenir à cette auguste assemblée des fidèles qui est la vraie Église.

La facilité qu'a le Pape, en notre temps, d'agir immédiatement sur la totalité des catholiques, est l'une des causes qui ont amené la présente unité de l'Église.

Nous continuerons donc à nous faire l'humble écho des enseignements du Chef de l'Eglise; et nous croyons que nos lecteurs seront heureux de pouvoir trouver en nos pages ces documents, que peu de nos journaux ont le temps de reproduire, et qui sont pourtant si précieux aux yeux des vrais fils de l'Eglise.

— — — — —

Notre Saint Père le Pape Pie X
et la paroisse de Saint-Roch de Québec

— — — — —

Le 18 avril dernier, dans son audience de congé, S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, présentait à Sa Sainteté, de la part de M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de Saint-Roch, la supplique suivante, rédigée en langue latine et dont voici la traduction littérale :

« Très Saint Père,

« Dès le début de ce XXIème siècle, il s'est établi dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, avec la permission de l'Ordinaire, une coutume par laquelle les prêtres et les fidèles, au nombre d'environ quatre mille, se rendent à l'église paroissiale, au milieu de la nuit du 31 décembre au 1er janvier, et y adorent ensemble, avec une très grande dévotion, durant une heure, le Très Saint Sacrement exposé sur l'autel, en priant pour la conversion des pécheurs, pour l'exaltation de la sainte Eglise romaine, et pour le bonheur du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Le culte de la Sainte Eucharistie est très répandu dans cette paroisse, et un grand nombre de fidèles y font la communion quotidienne.

« En conséquence, pour se rendre aux désirs de son troupeau, le curé prie instamment Votre Sainteté de daigner accorder à lui-même ou à l'un des vicaires la permission de célébrer une basse messe à minuit, pour donner la sainte communion aux adorateurs qui se seront confessés. »

Après avoir lu attentivement cette supplique, le Saint-Père a écrit de sa main, au pied du document même, les mots que voici : *Libentissime precibus annuimus et Apostolicam Benedictionem dilectis filiis, Parocho et ceteris Sacerdotibus, necnon dilectis pariter Fidelibus ex anima impertimus. — Ex aedibus Vatic. die 18 Aprilis an. 1904. — Pius PP. X.* C'est-

à-dire : « Nous accordons très volontiers cette supplique et « donnons de tout cœur la Bénédiction Apostolique à nos chers « fils, le curé et les autres prêtres, ainsi qu'à nos également « bien-aimés fidèles de Saint-Roch. — Du Palais du Vatican, « 18 avril 1904. — Pie X, pape et pontife. »

La cause de Béatification du Vén. Vianney, curé d'Ars

Le dimanche 17 avril, N. S. P. le Pape a proclamé :

« Qu'il peut être sûrement procédé à la solennelle béatification du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste Vianney. »

L'Université Laval

Dans son audience d'adieu du 18 avril, S. G. Mgr l'Archevêque a présenté au Saint-Père, au nom de l'Université Laval, une adresse de respectueuse félicitation et de dévouement filial, à l'occasion de son heureuse accession au trône pontifical. Sa Sainteté a manifesté son intention de répondre à cette adresse.

Récompense méritée

Nous apprenons par une dépêche de Rome, publiée dans la *Croix* du 21 avril, que N. S. P. le Pape a nommé prélat domestique M. le chanoine Delassus, directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai. A notre éminent confrère, qui depuis un grand nombre d'années a mis tant de courage et de science au service de l'Eglise, nous offrons nos sincères félicitations.

Comité du Monument de Mgr de Laval

La question d'élever un monument à Mgr de Laval s'agit surtout depuis quelques années. La nouvelle de la formation d'un comité de citoyens chargés de mener à bonne fin cette entreprise si patriotique a été reçue avec plaisir par tous ceux qui ont le culte des ancêtres.

Les journaux de la ville ont donné les noms des citoyens qui composent ce premier comité, sans indiquer toutefois les raisons explicatives du choix qui a été fait.

Tous savent qu'à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec revient l'idée d'élever un monument au premier évêque du Canada. Il ne faut pas s'étonner par conséquent si on trouve, parmi les membres du Comité chargé de mettre cette idée à exécution : le président, les principaux officiers et les anciens présidents de cette société qui, depuis soixante ans, a toujours prêté son concours le plus efficace aux œuvres patriotiques et nationales qui ont été menées à bonne fin.

Dans ce comité devaient aussi figurer au premier rang les prêtres de l'Archevêché, représentants de S. G. Mgr Bégin, le distingué successeur de Mgr de Laval.

A leur côté se trouvait naturellement la place des membres du Séminaire que Mgr de Laval a fondé et des professeurs de l'Université qui porte le nom glorieux de Laval.

On ne pouvait ne pas songer aux supérieurs des Ordres religieux et aux aumôniers des Monastères qui existaient au Canada dans les commencements de la colonie.

Comment laisser de côté aussi les curés des paroisses renfermées dans la ville épiscopale de celui dont on veut rappeler et glorifier le nom ?

Enfin on a cru aussi convenable qu'utile d'intéresser à l'œuvre dont tous désirent le succès les principales Sociétés de bienfaisance de la ville. C'est ce qui explique pourquoi on a prié leurs officiers de bien vouloir former partie d'un comité qui veut profiter de leur zèle et de leur dévouement.

Nous croyons devoir donner encore une fois les noms de ceux qui ont été priés de faire partie de ce comité chargé de voir à l'érection d'un monument à Mgr de Laval. Ce comité s'est déjà mis à l'œuvre et compte sur la sympathie de tous les citoyens. Il demandera le concours d'un grand nombre qui peuvent grandement l'aider et dont il connaît la bonne volonté.

Membres du comité : président actif, M. L.-P. Sirois ; vice-présidents actifs, M. le Dr A. Jobin, M. l'abbé F. Fagny, M. F. Carbray, le Rév. Père Champagne, S. J. ; trésoriers, Mgr H. Têtu, M. C.-F. Delâge, M. P. P. ; secrétaires, M. H.-J.-J.-B. Couinard, M. l'abbé B.-Ph. Garneau.

Membres honoraires : M. le lieutenant gouverneur ; M. le premier ministre ; M. le maire de Québec ; Mgr le grand vicaire de l'Archidiocèse ; Mgr le recteur de l'Université.

Membres actifs : 1° Officiers de la Société St-Jean-Baptiste, M. le Dr Ph. Bédard, MM. T.-H. Béland, L.-A. Bergevin, R. P. Boisseau, J.-B. Caouette, l'hon. Th. Chapais, L.-G. Chabot, H.-J.-J.-B. Chouinard, l'hon. A. Chauveau, C.-F. Delâge, F.-X.-G. Dorion, Mgr Gagnon, M. A. Galipeault, E. Gagnon, Ph. Huot, Dr A. Jobin, C.-J.-L. Lafrance, l'hon. Sir H. Langevin, M. S. Lesage, Dr A. Lessard, E. Leclerc, M. A. Malouin, l'hon. Sir A.-P. Pelletier, A. Pouliot, J.-E. Prince, l'hon. A. Robitaille, l'hon. A.-B. Routhier, L. Savard, l'hon. J. Tessier, J. Turcot.

2° Prêtres de l'Archevêché : les rév. MM. Collet, Huard, Lindsay, Mgr H. Têtu.

3° Prêtres du Séminaire et professeurs de l'Université : Dr L. Catellier, Rév. C. Gagnon, Rév. B.-Ph. Garneau, Mgr Laflamme, l'hon. F. Langelier, Mgr Paquet, Rév. M. Rouleau, L.-P. Sirois.

4° Supérieurs et aumôniers : Rév. P. Ange, Rév. P. Champagne, Rév. M. Fillion, Rév. M. Gagné.

5° Curés de la ville : Rév. M. Bouffard, Rév. M. Demers, Rév. M. Faguy, Rév. M. Gauvreau, Rév. P. Henning, Rév. M. Laplante, Rév. M. Roy, Rév. P. Tourangeau.

6° Officiers des Sociétés de bienfaisance : M. F. Carbray, l'hon. M. Fitzpatrick, M. E. Foley, l'hon. P. Garneau, M. N.-P. Hogan, M. C.-N. Hamel, M. J.-C. Magnan.

H.-J.-J.-B. CHOÛINARD,

B.-PH. GARNEAU, ptre,

Secrétaires.

— o —
Pour réussir dans les grandes choses, soyez d'abord fidèle dans les petites.

— • • • —
Union internationale des médecins catholiques

— o —
Au milieu du mois d'avril, un certain nombre de médecins catholiques d'Europe ont fait un pèlerinage à Rome.

Voici le texte d'un projet d'union internationale, qui est l'un des beaux résultats de ce pèlerinage :

I. Les médecins catholiques, dans le but d'établir entre eux une Union confraternelle, de renouveler les anciennes traditions chrétiennes, décident de fonder une Société dans chaque pays sous la protection des saints médecins, saint Luc, saint Cosme, saint Damien.

II. Les Sociétés ont comme objet :

1° L'application des vertus chrétiennes dans l'exercice de la médecine, et la charité professionnelle ;

2° L'étude des questions médicales et surtout celles qui regardent la foi, la morale et la déontologie. Et sur ce point, elles se soumettent à l'autorité ecclésiastique.

Les Sociétés encouragent et soutiennent tout enseignement médical spiritualiste et chrétien.

III. Les Sociétés sont étrangères à toute question politique.

IV. Les Sociétés adoptent comme fête patronale la fête de saint Luc.

V. Les Sociétés fondées dans chaque pays ont leur fonctionnement indépendant ; mais pour créer entre elles un lien général confraternel et scientifique, elles peuvent rester en communication par l'intermédiaire de leur présidents particuliers.

VI. Elles travailleront à provoquer des réunions générales dans lesquelles la présidence réelle sera donnée à chacun des présidents successivement.

VII. Les réunions générales auront lieu autant que possible à Rome, centre de la chrétienté.

VIII. Nos confrères de Rome seront chargés de correspondre avec les différentes Sociétés et de leur donner toutes les explications sur les sujets qui peuvent les intéresser.

Les Eudistes en justice

PROTESTATION CONTRE LA JUSTICE SANS DIEU

Il y a un mois, la neuvième chambre condamnait quatre prêtres appartenant à l'association des Eudistes, les uns à 200 francs et les autres à 100 francs d'amende ; c'étaient le Père Le Doré, supérieur général, et les Pères Coyer, Roussel et Senat.

Les prévenus et le ministère public avaient interjeté appel du jugement et l'affaire était appelée hier, devant la chambre des appels de police correctionnelle.

Après un court rapport et un interrogatoire d'identité, le R. P. Le Doré a, comme en première instance, pris la parole.

Une voix autorisée s'est alors fait entendre contre la justice sans Dieu succédant à l'école sans Dieu ; après avoir exposé la situation et rappelé que les Eudistes sont simplement des prêtres séculiers réunis pour un travail commun, ne prononçant aucun des vœux qui sont imposés aux congréganistes, il a ajouté :

« Si vous m'acquitez, je m'en réjouirai, parce que vous aurez consacré ce que je regarde comme un droit. Si vous me condamnez, je me réjouirai encore de ce que Dieu aura trouvé bon de m'associer aux condamnations qui ont frappé son Fils. J'avoue cependant que, dans cette dernière hypothèse, il m'eût été doux et réconfortant de pouvoir contempler sur ces murs l'image de Jésus-Christ crucifié, que son juge déclarait juste tout en l'envoyant au supplice.

« J'ajoute que si j'avais à répondre d'un autre acte que d'un acte religieux, je devrais trembler en entrant dans ce prétoire, d'où l'on a fait enlever l'image du fils de Dieu. Je me dirais que peut-être par là on a voulu proclamer que le Dieu de toute justice, le Dieu qui seul est la règle du vrai, du bien et du juste, n'est pour rien dans les lois qu'on prétend m'appliquer et qu'il ne sera non plus pour rien dans l'arrêt que vous allez rendre, mon sort ne dépendant plus que du caprice et des passions de nos législateurs et de nos juges.

« Pour vous, messieurs, il ne peut en être ainsi, car, je le suppose, vous croyez comme moi que, si le Christ en croix n'est plus appendu à cette muraille, Dieu n'en est pas moins le protecteur de l'innocence. »

Cette magnifique protestation terminée au milieu d'un silence profond, M^e Choppin d'Arnouville a présenté la défense juridique des quatre prévenus; il l'a fait avec une précision et une clarté remarquables.

Après une courte délibération, la Cour a rendu son arrêt. En première instance, le P. Le Doré avait été condamné à 200 francs d'amende; la Cour élève la peine à 500 francs, c'est la petite vengeance contre sa protestation; mais, voulant être juste, néanmoins, elle réduit à 16 francs la condamnation prononcée contre les trois autres prêtres.

Le total des amendes se monte donc à 548 francs au lieu de 500 francs...

M^e LEPONT.

(*Libre Parole*, 14 avril.)

Les Frères des E. C., persécutés en France

M. Edouard Drumont a consacré dernièrement l'article de tête, dans la *Libre Parole*, à l'Institut des Frères, spécialement visé par la

loi que vient de voter le parlement de France et qui interdit tout enseignement aux religieux de toutes les Congrégations.

Voici la fin de ce remarquable article, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier :

Les funérailles du Supérieur général des Frères, le Frère Philippe, dont Horace Vernet a fait le portrait, eurent le caractère d'une véritable manifestation nationale. Elles furent suivies par deux cent mille personnes.

Point de pompe extérieure, cependant ; un service de 7^e classe ; mais, spectacle touchant ! de quartier en quartier, les anciens élèves des Ecoles chrétiennes, groupés par sections, attendaient le passage du modeste corbillard pour relayer ceux qui l'avaient accompagné déjà.

Le supérieur des Frères semblait ainsi, en s'en allant vers le cimetière, recueillir les actions de grâces pour tous les bienfaits qu'il avait semés, et toucher, dans ce premier voyage, le paiement de la dette de reconnaissance dont tant de plébéiens étaient redevables à cet infatigable instituteur des pauvres !

Pouvons-nous faire autre chose que d'imiter les Parisiens d'autrefois ?

Groupés comme eux sur le passage de ce cercueil qui, avec une de nos libertés, emporte cet Ordre, cet Institut plutôt, des enseignants des pauvres, nous ôtons respectueusement notre chapeau devant ceux qui vont disparaître.

Cette démocratie, si dure pour eux, ce sont ces modestes et ces simples qui l'ont faite. Voltaire et les philosophes de salon, qui étaient les intellectuels du dix-huitième siècle, déclaraient « qu'il fallait bien se garder d'apprendre à lire à la canaille. »

Ce que ces beaux esprits appelaient la canaille, c'était le peuple. Les Frères, qui étaient sortis du peuple, ont aimé ce peuple et l'ont instruit. Ils en sont mal récompensés, non par les paysans, les ouvriers eux-mêmes qui, au fond, les aiment toujours, mais par l'oligarchie maçonnique qui s'est substituée au peuple et qui prétend parler en son nom.

ÉDOUARD DRUMONT.



Lorsque vous agissez, ne consultez pas la prudence humaine mais la foi.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

—
CHAPITRE SIXIÈME*(Suite.)*

Il fut donc décidé qu'on resterait jusqu'au lundi suivant, et ce jour ne fut pas tout à fait inutile. Un pauvre soldat irlandais, malade de consommation, en prit occasion de se confesser, vraisemblablement pour la dernière fois de sa vie, avantage dont il courait grand risque d'être privé, s'il avait fallu attendre un prêtre d'ailleurs. La chapelle catholique était assez close pour y pouvoir célébrer. Le prélat fit savoir aux fidèles qu'il y dirait la messe le dimanche. Il le fit, et la curiosité y attira une foule de protestants au milieu desquels les catholiques étaient comme perdus. Il adressa à l'assemblée une petite exhortation qui fut à peine entendue, à raison du bruit que firent, en entrant dans la chapelle pendant cette exhortation même, les soldats catholiques de la garnison, maladroitement amenés par un lieutenant canadien, un heure plus tard qu'on était convenue avec lui. Un boucher, du nom de Fool, le plus fervent catholique de l'endroit, celui qui loge l'abbé French lorsqu'il vient dans cette ville, fut le seul qui eut le bonheur de communier à cette messe, après laquelle quelqu'un, dans la vue d'honorer sa piété, ayant été pour déjeuner chez lui, fut surpris de le voir disparaître lorsque tout fut prêt pour le déjeuner. Il en demanda la raison, et reçut pour réponse que les jours que M. Fool avait le bonheur de recevoir la sainte communion, il ne prenait pas d'autre déjeuner, pratique édifiante, et qui fait voir que dans tous les coins de l'Eglise, même les moins cultivés, Dieu a soin de se ménager des serviteurs recommandables par leur fidélité et leur ferveur.

Ce fut à peu près à quoi se réduisit la solennité de ce jour, excepté que l'évêque eut encore la consolation qu'un Français du nom de Julien Blin, ne voulut pas le laisser partir sans se confesser lui et toute sa nombreuse famille, service qui leur fut rendu, en partie par M. Boucherville et en partie par l'évêque lui-même.

Dès le jour précédent, une petite goélette du port de 18 tonneaux, appartenant à James Read, pilote de ce havre, avait été retenue moyennant une somme de 40 piastres pour conduire les voyageurs apostoliques de là à East-Port. Le départ était fixé pour le lundi matin à 6 heures, et il était expressément stipulé que nul autre passager ne serait admis à bord, à raison de la petitesse de la voiture. Mais toute cette convention avait été faite par une tierce personne, et voici le quiproquo qui en fut la suite. M. McKie, chargé, dès le lundi soir, de leur chercher un embarquement pour le même endroit, et non informé du marché conclu deux jours après avec James Read, le pilote, fit rencontre, le dimanche matin, du maître (aussi nommé James Read) d'un paquebot qui arrivait, ce jour-là même, d'East-Port, et devait y retourner le lendemain. Il lui proposa aussitôt ses trois hôtes pour passagers, et James Read les accepta à leur insu. Pour s'assurer d'eux, il vint, le dimanche soir, leur parler du voyage, annonçant qu'il n'avait que deux autres passagers à leur adjoindre, quoique sa goélette pût en admettre un plus grand nombre, et qu'au surplus il serait prêt à partir le lendemain au soir. — Le soir ! y pensez-vous ? Vous vous êtes obligés de partir le matin. — Jamais ; je ne puis partir que le soir. — Vous étiez convenu de ne point prendre d'autres passagers que nous. — Pardon, il faut que je vive de mon métier. — N'êtes-vous pas M. Read ? — Oui, je suis James Read. — N'est-ce pas avec vous qu'il fut fait une convention hier pour notre transport à East-Port ? — Hier, j'étais bien loin d'ici. — Mais enfin vous êtes le pilote James Read ? — Je suis James Read, mais caboteur de profession, et non pilote. On reconnut enfin qu'il fallait distinguer entre James Read no 1 et James Read no 2. Celui-ci, s'apercevant lui-même de sa méprise, se retira confus et il ne fut plus question de lui ni de son paquebot.

28 août. Cependant la brume du lendemain nous força de retarder le départ jusqu'à deux heures après-midi, et James Read no 1, nonobstant la convention, se trouva avoir aussi promis deux places à d'autres passagers, dont l'un ayant manqué son embarquement, nous en fûmes quittes pour jouir de la compagnie de l'autre, New-Light de religion, se disant de la secte des Baptistes et raisonnablement pourvu de fanatisme.

L'évêque, en laissant cette cité, donna aux catholiques

S. Malachie, évêque d'Armagh, pour titulaire de leur chapelle, promet de contribuer de £ 75 pour leur aider à avoir un cimetière distingué de celui des protestants, et leur ordonna de s'assembler désormais tous les dimanches (ce qu'il apprend avec plaisir qu'ils ont fidèlement exécuté), afin que nul d'entre eux n'eut dorénavant de prétexte de se mêler aux assemblées des sectaires. Cela fait, il ne songea plus qu'à se rendre à bord de la petite goélette, excellente voilière, de James Read, qui chargea son fils, aussi nommé James Read, de la conduire, assisté de deux matelots canadiens, l'un sans religion, l'autre catholique en spéculation et non en pratique. Le nom du bâtiment était Eliza. Le plus petit vent suffisait pour le faire voler sur l'eau. Ainsi était-on dédommagé de son extrême petitesse qui ne permettait guère de tenir sur le pont, sans gêner la manœuvre. Le maître était âgé de 24 ans, homme de bonnes manières et bien élevé. Il avait eu l'attention de mettre dans la chambre un bon lit garni, dont l'évêque profita, s'y trouvant incomparablement plus à l'aise qu'il n'avait été dans la rivière Saint-Jean, à bord du capitaine Sighi.

Les trois ecclésiastiques, ayant fait la prière du soir à haute voix dans la chambre, le passager Baptiste ou New-Light qui les entendait, en voulut faire autant sur le pont. Il le proposa successivement au maître et à ses deux matelots. Tous trois le refusèrent, et il s'alla coucher dans la cale, se plaignant tout haut du peu de piété qui régnait dans ce monde. Il avait encouru la disgrâce de l'équipage, pour avoir entrepris dans la soirée une dispute sur la religion avec M. Boucherville, qui avait eu la complaisance de lui répondre et s'aperçut trop tard qu'il eût été plus prudent de n'en rien faire. Il n'y a rien à gagner avec les hérétiques qui ne cherchent pas la vérité et sont persuadés d'avance qu'ils en sont en possession. Avant de traiter avec eux aucune question religieuse, il faudrait s'assurer qu'ils cherchent à être instruits. Jusqu'à ce qu'on soit parvenu à ce point, il vaut mieux ne pas entrer en discussion. Avec quelques textes de leur bible, cités et appliqués *ab hoc et ab hac* à leur manière, ils croient vous avoir confondu, et voilà ce que l'on gagne à disputer avec ceux surtout des sectes les plus nouvelles, qui sont ordinairement les plus chauds et les plus insolents.

(A suivre)

Bibliographie

— *Notice biographiques sur M. l'abbé Mayrand, curé de Saint-Isidore (Dorchester)*, par l'abbé Th.-G. Rouleau. Québec, 1904.

Nous félicitons et nous remercions M. l'abbé Rouleau de la sollicitude qu'il a mise à faire revivre, quoique en des pages si courtes, cette figure édifiante du saint prêtre à qui on rendait les derniers devoirs il y a quelques semaines. Nous voudrions que pareil hommage fût rendu à toute vie sacerdotale qui s'éteint.

— REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier à janvier. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° de mars 1904. I. L'encyclique sur le cinquantième de l'Immaculée Conception. — II. De l'absolution des excommunications réservées au Saint-Siège (2^e art.), par M. le chanoine B. DOLHAGARAY. — III. Les paroisses et les fabriques au commencement du XIII^e siècle (1^{er} art.), par M. l'abbé E. BONDUELLE. — IV. *Oratio in Laudem D. Thomæ Aquinatis ab Edouardo Thamiry.* — V. Psychologie surnaturelle, par M. H. QUILLIET. — VI. Bulletin pédagogique, par M. l'abbé J. DARGENT. — VII. Actes du Saint-Siège: 1^o Actes du Souverain Pontife. 2^o Secrétairerie des Brefs. 3^o S.C. de l'Index. 4^o Commission biblique. Concours d'études bibliques.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (6^e année). Paraît tous les mois. — Abonnement: 10 fr. par an. DIRECTEUR, Mgr É. Méric, 29, rue Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison d'avril:

Les réincarnations (Mgr E. Méric) — La lévitation du corps humain (*suite*) (A. de Rochas) — Les radiations humaines (*fin*) (Jean Escard) — Définition de l'hystérie (J. Babinski) — Décret relatif au curé d'Ars — Le démonisme (*suite*) — Le biomètre et ses indications (E. Branly) — Tribune de nos lecteurs (G. Bois.)